

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O I. X. M. V. X.

ABONNEMENTS	SUISSE	1 an	6 mois	3 mois
	FRANCE, BELGIQUE	fr. 20	11	6
	ALLEMAGNE, AUTRICHE			
	ITALIE, ESPAGNE, ANGLETERRE, HOLLANDE, ETATS-UNIS	36	19	10

Rédaction et Expédition
 BUREAUX : Grand'Rue 10, à Fribourg
 La Rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
 Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES : Grand'Rue, 10, à Fribourg.
 Prix de la ligne ou de son espace : 15 cent.
 Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
 Lettres et argent franco.

LA REVUE DE LA SUISSE CATHOLIQUE

Le dernier numéro de la *Revue de la Suisse catholique* contient un article de M. le professeur Jaccoud, annonçant qu'il prend la direction de cette publication, et il indique en même temps le but qu'il se propose d'atteindre et les moyens qu'il veut employer.

Le but est de grouper en un faisceau toutes les forces intellectuelles catholiques dans la Suisse romande, et surtout les forces du clergé.

« D'abord la *Revue de la Suisse catholique* sera mise plus particulièrement à la disposition du clergé. Le prêtre doit être avant tout un homme de prière, mais il doit être aussi, à raison de la mission dont il est chargé, un homme d'étude. C'est à tort, évidemment, que l'on a reproché parfois au clergé du diocèse de Lausanne de ne pas assez étudier. Si les stimulants ont souvent fait défaut, on n'en étudiait pas moins par devoir, surtout afin de se rendre de plus en plus apte à exercer les fonctions du saint ministère. Chaque prêtre, malgré la modicité de ses ressources pécuniaires, se procurait une bibliothèque qu'il augmentait continuellement par l'achat de nouveaux ouvrages. On repassait de temps en temps la morale, les traités de dogme enseignés au Séminaire, l'histoire de l'Eglise, etc. Il est peu de diocèses où le clergé instruisait autant les fidèles, surtout par l'enseignement du catéchisme.

« Ce que l'on peut accorder peut-être, c'est que le clergé, en général, n'a pas beaucoup écrit. Sans doute, la plupart des ecclésiastiques voués au ministère des âmes, n'ont guère le temps de se livrer à des études suivies; mais sur un clergé de plus de deux cents membres, il doit toujours se rencontrer un certain nombre de prêtres qui peuvent consacrer quelques loisirs au travail scientifique et littéraire. En tout cas,

il est difficile d'entretenir et de développer le goût de l'étude si l'on ne publie de temps en temps le produit de ses réflexions et de ses recherches. Il s'établit, par la publicité, un échange d'idées qui ouvre des horizons nouveaux et qui excite une heureuse émulation. Les discussions qui surgissent parfois, ont, en outre, l'avantage d'attirer sur des questions importantes l'attention du public lettré, lequel assiste avec intérêt à ces joutes scientifiques ou littéraires. Jamais d'ailleurs, dans tout le cours de l'histoire, l'intelligence humaine n'a pris son essor autrement que par l'échange et le choc des idées, et elle s'est servie, à cet effet, de la parole et de l'écriture qui sont comme les ailes sur lesquelles elle s'élève dans la recherche de la vérité »

Le moyen qui conduira le plus sûrement au but que M. le professeur Jaccoud s'est proposé, c'est le groupement en une association des membres du clergé qui veulent se vouer aux études ecclésiastiques.

« Une grande lacune pour nous, c'est l'absence d'association ayant pour but l'étude des sciences ecclésiastiques. Il existe, dans notre pays, des Sociétés d'histoire, d'éducation, des sciences naturelles, etc.; comment se fait-il que le clergé n'ait rien de semblable? Cette exception est d'autant plus à noter que plusieurs prêtres, ne trouvant pas dans le sein du clergé l'occasion de faire connaître leurs travaux scientifiques, en font bénéficier des sociétés qui n'ont aucun caractère religieux.

« Une Société des sciences ecclésiastiques, qu'on pourrait subdiviser en plusieurs sections, rendrait des services éminents à la cause de la religion en excitant le goût de l'étude et l'amour de la science, en provoquant une légitime émulation, en formant peu à peu des spécialistes, en faisant discuter à fond les questions les plus actuelles et les plus importantes, en groupant les forces intellectuelles dont le clergé dispose

et qui souvent se perdent dans l'isolement, en mettant enfin le prêtre à même d'exercer sur le mouvement scientifique et littéraire du pays l'influence qui revient de droit aux grands principes dont les sciences théologiques sont les dépositaires.

« Il va de soi que cette Société, tout en gardant sa spontanéité, serait placée sous la haute surveillance de l'Autorité épiscopale. Tout serait public, comme cela se pratique dans la plupart des Sociétés scientifiques. »

Outre le concours du clergé qu'il sollicite et qui lui a déjà été promis par un certain nombre d'ecclésiastiques distingués par leurs talents et leurs connaissances, M. le professeur Jaccoud s'adresse encore à « tous les catholiques instruits de la Suisse romande. » Il fait surtout appel « aux jeunes gens qui, après avoir fait de bonnes études dans les collèges et les Universités, ont besoin, pour ne pas laisser s'éteindre en eux le feu sacré de la science, de recourir à de fréquents exercices intellectuels. Messieurs les instituteurs sont également priés de lui adresser les travaux trop étendus pour trouver place dans le *Bulletin pédagogique*. »

CORRESPONDANCES

Berne, le 21 mai.

Dans l'art. 7 de la loi fédérale du 19 décembre 1877 concernant l'exercice des professions de médecin, de pharmacien et de vétérinaire dans la Confédération suisse, l'Assemblée fédérale s'est réservée l'approbation d'une ordonnance spéciale relative à l'organisation des commissions d'examens et à la marche des examens, ainsi qu'aux connaissances scientifiques des aspirants, au taux uniforme des indemnités pour les commissions d'examens et à la finance d'examen.

Un projet d'ordonnance réglant ces divers points a été élaboré par le Comité de direction des examens, adopté par le Département

Saint-Siège, nous ne vivons plus, nos angoisses sont inexprimables. Nous sommes néanmoins pleins de confiance en Dieu: le calme et la sérénité de Pie IX se communiquent autour de lui.

Hier soir (9 septembre), avant la tombée de la nuit, il est descendu seul à Saint-Pierre. Quatre gardes suisses l'escortaient. Mais en le voyant entrer dans la chapelle, les prêtres et les fidèles qui s'y trouvaient allèrent vers lui. Il s'agenouilla devant le Saint-Sacrement et demeura longtemps en prière, le regard fixé vers l'autel et les mains étendues. Il se fit ensuite ouvrir la chapelle de la Très-Sainte-Vierge qui est fermée par les clôtures du Concile et comme les fidèles s'étaient groupés autour de lui, il récita les litanies auxquelles tout le monde répondit.

Pie IX, s'étant levé, passa devant la statue de Saint-Pierre, plaça un instant sa tête blanche sous le pied de bronze de l'apôtre, le baisa et alla s'agenouiller devant la Confession. Il récita à haute voix la belle prière d'Urbain du VIII: *Ante oculos tuos, Domine*, et le peuple répondit avec émotion.

On dit qu'il y a quelques jours (le 14 septembre) le marquis de Bonneville, ambassadeur de France, est allé prendre congé de Sa Sainteté. Notre ambassadeur lui a demandé respectueusement s'il comptait défendre Rome dans le cas où elle serait attaquée par les Italiens. « Ma petite armée ne soupas liendras pas un siège, a répondu Pie IX, et dans ce moment où les fleuves de France sont teints de sang, le Pape ne veut pas que les eaux du Tibre soient rougies du sang de ses soldats; mais je

de l'Intérieur et par le Conseil fédéral; il sera soumis dans la prochaine session du mois de juin à l'approbation des Chambres suisses.

Ensuite d'une demande de la part du gouvernement de Zurich, l'administration de la Compagnie du chemin de fer Nord-Est est invitée par le Conseil fédéral à faire partir le premier train de Schaffhouse à Zurich à la même heure que dans l'horaire de l'été 1879, savoir à 5 h. 45 m. du matin, au lieu de 6 h. 50 m., comme le proposait le projet d'horaire de la session d'été qui va s'ouvrir.

Le Conseil fédéral a ratifié aujourd'hui une convention entre la Suisse et l'empire allemand pour prolonger l'application du traité de commerce suisse allemand (de 1869) pendant le terme d'une année à partir du 30 juin 1880.

Le petit conseil des Grisons a soumis au Conseil fédéral ses projets pour l'exécution de travaux de correction et d'endiguement des eaux pendant le courant de cette année; le devis est de 237,821 fr. Il est alloué au gouvernement des Grisons, à teneur de l'art. 9 de la loi fédérale concernant la police des eaux dans les régions élevées, un subside fédéral fixé au 40 0/0 des dépenses réelles.

L'art. 11 de la loi fédérale concernant le travail dans les fabriques (du 23 mars 1877) prescrit que les demandes d'autorisation pour prolonger d'une manière exceptionnelle ou passagère la durée de la journée, fixée à onze heures de travail, soient adressées aux autorités de district, éventuellement au gouvernement cantonal, si cette prolongation doit durer plus de deux semaines. L'application de cette disposition a été faite dans quelques cantons d'une manière qui n'est pas du tout conforme au texte de la loi, soit que les prolongations aient été accordées pour un temps indéterminé, soit que les fabricants aient dû attendre plusieurs semaines avant de recevoir la décision des gouvernements cantonaux sur leurs demandes de prolongation. Le Conseil fédéral invite donc les cantons à remédier aux abus survenus sous l'un et l'autre rapport.

Le Conseil fédéral a en outre décidé que

« veux, ajouta-t-il d'une voix forte, je veux que la violence du roi d'Italie soit constatée. »

Le 10 septembre, un envoyé de Victor-Emmanuel, le comte Ponza de San-Marino, se présentait au Saint-Père, porteur d'une lettre de son souverain (1). Entre autres choses, le roi d'Italie disait au Pape: « Je vois l'impérieuse nécessité pour la sûreté de l'Italie et du Saint-Siège, que nos troupes, déjà placées à la garde des frontières, s'avancent pour occuper les positions qui seront indispensables pour la sécurité de Votre Sainteté et le maintien de l'ordre. Le chef de la catholicité, entouré par la dévotion des populations italiennes, conservera sur la rive du Tibre un siège glorieux et indépendant de toute souveraineté humaine, et délivrant Rome des troupes étrangères, Votre Sainteté aura accompli un acte merveilleux et restitué la paix à l'Eglise. »

Le Saint-Père accueillit le message comme il méritait.

« Voilà donc, lui dit-il, jusqu'ou la Révolution a pu abaisser un prince de la maison de Savoie! » Et comme l'envoyé protestait de la sincérité de son maître et que les garanties qu'il offrait au Saint-Père, il avait la volonté de les maintenir. « Et qui me les garantira ces garanties, reprit Pie IX: votre roi ne peut rien promettre,

(1) Ce comte accepta cette mission de Victor-Emmanuel le 7 septembre 1870 et au moment où ces lignes s'impriment le 7 septembre 1876. M. de San-Marino allait devant le tribunal de Dieu rendre compte de ses œuvres.

134 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ.

DIX ANS AU SERVICE DU ROI PIE IX

OU
 MÉMOIRES D'UN ZOUAVE PONTIFICAL
 PAR
 Le comte Philippe de V***
 MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES ARCADES.

Feuilleton inédit
 Juillet et août
 RAPPEL DES TROUPES FRANÇAISES.

Tous les vœux du Pape sont pour la France. Il manifeste ses sentiments en toutes circonstances. L'autre jour, dans une visite qu'il fit à l'Emporium, il prononça ces paroles: « Les Français ont tant fait pour moi, ils m'ont témoigné tant d'amour et de dévouement, non pas seulement en paroles, mais en faits, que je les aime et que je suis obligé de prier chaque jour pour eux à la messe. »
 Le 25 août, il s'est rendu, selon son habi-

tude, à Saint-Louis. Dans la sacristie, au moment du baisement du pied, il dit à l'ambassadeur: « Monsieur le marquis, croyez que je prie Dieu de toute mon âme pour la France dont j'ai reçu tant de témoignages de véritable dévouement. Croyez aussi que j'espère qu'elle aura de meilleures destinées après les jours d'épreuves. »

Mois de septembre

DÉSASTRES DE LA FRANCE. — ULTIMATUM DE VICTOR-EMMANUEL. — PIE IX ET SON PEUPLE. — TRIDUO A SAINT-PIERRE. — PIE IX ET LES AMBASSADEURS. — LE 20 SEPTEMBRE. — LE LENDemain.

L'armée française est vaincue à Sedan, cent mille hommes sont prisonniers, l'empereur remet son épée au roi de Prusse et est conduit prisonnier en Allemagne. Paris, ou plutôt quelques avocats viennent de proclamer la déchéance de l'Empire et d'inaugurer la République sous le nom de gouvernement de la défense nationale. Les larmes nous tombent des yeux en apprenant de si lamentables nouvelles. Jamais on ne vit pareilles humiliations! La France, dans les plus mauvais jours de son histoire, n'a pas vu tant de malheurs à la fois fondre sur elle!...

La Prusse victorieuse continue sa marche sur Paris. Les nouveaux maîtres de la France pourront-ils arrêter ce torrent furieux et dévastateur?... Tout entiers aux douleurs de la France, pressés par les ennemis du

les établissements suivants ne sont pas soumis aux prescriptions de la loi concernant le travail dans les fabriques :

- 1° Les moulins et les brasseries, supposé que ces établissements n'occupent que des ouvriers adultes et du sexe masculin, qui sont nourris et logés chez le maître ;
- 2° Les établissements, dans lesquels on exécute les ouvrages accessoires et complémentaires des broderies, comme par exemple le raccommodage, le repassage, etc., des broderies.

Par contre, les tuileries sont soumises à la loi concernant le travail dans les fabriques, si elles occupent un grand nombre d'ouvriers et si elles emploient des moteurs.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur les fabriques (1^{er} janvier 1878), plusieurs fabricants ont demandé la permission de travailler le dimanche, même dans le cas où un travail continu n'est pas nécessaire, mais pour empêcher, par une manipulation de quelques heures, la perte de la matière première qui est déjà en œuvre, comme cela pourrait avoir lieu dans des fabriques de lait condensé, de gélatine, de colle, dans des tanneries etc.

Le Conseil fédéral a pris l'arrêté suivant : Le travail du dimanche et des jours de chômage, qui doit être régulièrement exécuté pendant toute l'année ou pendant une certaine période par plusieurs ouvriers, et au plus pendant trois heures par jour, dans le but d'éviter que la matière déjà manipulée ne se gâte, est permis dans tous les établissements de toutes les branches d'industrie, qui en demandent l'autorisation au département fédéral du commerce et de l'agriculture, en prouvant en même temps la nécessité du travail dans le sens ci-dessus indiqué.

CONFÉDÉRATION

La commission chargée par le Conseil des Etats de l'examen du compte de l'Etat pour 1879 a formulé deux postulats seulement, relatifs l'un et l'autre à l'administration militaire. Elle demande l'application uniforme de la loi sur la taxe d'exemption militaire dans tous les cantons, et invite le Conseil fédéral à présenter aux Chambres des propositions pour la fixation de la quote-part de la taxe militaire à affecter aux fonds des pensions militaires.

A partir du 1^{er} juillet 1880 les correspondances échangées avec les pays ci-après nouvellement entrés dans l'Union postale universelle dès cette date, savoir :

- Equateur (République de l'Amérique centrale)
- Uruguay (République de l'Amérique du sud)
- Iles Bahama (Antilles), de même que les correspondances échangées avec les comptoirs de Grand Bassam et d'Assinie, appartenant à la colonie française de Gabon, sont soumises aux taxes suivantes (tarif de l'union N° II) :

cent.	
Lettres, par 15 gram. affranchies	40
« « « non affranchies	65

« Il n'est plus roi, il dépend de son parlement qui lui-même dépend des sociétés secrètes. »

Le comte allégué alors la volonté des populations italiennes auxquelles le monarque est contraint d'obéir.

« Vous mentez, monsieur, et vous calomniez l'Italie ! Sur les vingt-quatre millions d'Italiens, vingt-trois me sont dévoués, m'aiment, me respectent et ne demandent qu'une chose, c'est que la Révolution nous laisse tranquille, eux et moi... Allez, Monsieur, je vous ferai tenir ma réponse demain. Je suis trop ému de douleur et d'indignation pour écrire en ce moment. » Il congédia l'envoyé.

La nouvelle de cette ambassade et de la noble attitude du Saint-Père se répandirent promptement en ville. Aussi quand le soir, à cinq heures, le Saint-Père se rendit sur la place de Termini pour l'inauguration du nouvel aqueduc de l'Aequa Marcia, toute la bourgeoisie était là, accourue pour témoigner au Pape, dans une dernière manifestation publique, son respect et son amour pour son souverain. Nous avions pu nous glisser au milieu de cette foule purement romaine et jamais, depuis dix ans, nous n'avions été témoins d'une manifestation aussi chaleureuse et aussi spontanée. Plus de vingt-cinq mille romains remplissaient la place. Le Saint-Père était calme et souriant et nul n'eut pu voir sur le visage de ce noble vieillard la trace des pensées qui devaient attrister son cœur. La fille du sénateur de Rome présentait au Saint-Père une coupe remplie à la

Cartes postale (simples)	10
Imprimés et échantillons, par 50 gram.	10
Papiers d'affaires, par 50 gram.	10
(taxe minimale)	25
Droit de recommandation (y compris le récépissé de consignation)	25
Avis de réception	20

Jusqu'à nouvel ordre, les mandats de poste et les lettres de valeur ne sont pas admis dans l'échange avec ces pays et destinations.

NOUVELLES DES CANTONS

Schwyz. — Les conservateurs ont eu la majorité dans les élections complémentaires de dimanche. M. Holdener est élu par 920 voix, et M. de Hettlingen par 901.

Les candidats de l'alliance radicale et conservatrice modérée ont obtenu : M. Marty, 834 voix et M. Gyr, 803. Ces deux candidats appartiennent au camp des conservateurs modérés ; ils avaient été portés déjà dans la liste de l'opposition, lors du premier scrutin, seulement, les alliés radicaux songeant avant tout à eux-mêmes avaient voté avec moins de zèle pour ces deux modérés que pour les radicaux purs ; de là ballottage.

Sans le vote de dimanche, c'est le bourg de Schwyz qui a décidé du succès en faveur des vrais conservateurs, en leur donnant une majorité de 300 voix. Il paraîtrait dès lors que la commune d'Yberg s'est opiniâtée dans son attitude.

Grisons. — Dimanche le peuple a accepté la constitution cantonale révisée, à la majorité des deux tiers des voix.

Genève. — Mgr Mermillod, vicaire apostolique de Genève, a ordonné des prières expiatoires pour les cérémonies sacrilèges accomplies dans l'église Notre-Dame par le synode vieux-catholiques.

Voici la lettre de Sa Grandeur, qui a été lue dimanche passé dans la chapelle des Pâquis :

« Monsieur l'archiprêtre et cher curé,

« Nous apprenons qu'une assemblée de schismatiques doit avoir lieu ces jours dans notre chère église de Notre-Dame ; c'est une nouvelle profanation ajoutée aux sacrilèges qui la souillent depuis que ses portes ont été ouvertes par la violence et que la force l'a enlevée à la foi, au culte véritable, aux catholiques, qui en sont et qui resteront seuls les légitimes propriétaires. Elle a été élevée par les fatigues, par les dons et par le concours des seuls catholiques ; elle a été commencée sous la bénédiction du Pontife romain, Chef visible de la sainte Eglise ; elle a été consacrée par un évêque catholique : tout donc, depuis sa première pierre dans la fondation jusqu'à la clef de voûte ; tout, depuis la prise de possession pacifique, au 4 octobre 1857, par le vénéré M. Dunoyer, jusqu'à la dédicace solennelle par Mgr Marilley ; tout, depuis son vocable de l'Immaculée-Conception, jusqu'à la chaire et aux stalles, qui sont ma propriété personnelle et authentique, tout proteste contre ces usurpations que rien ne peut justifier ni devant

fontaine jaillissante, Pie IX y trempa ses lèvres et l'offrit aux personnes de sa cour.

Jamais je n'oublierai cette émouvante manifestation. Le comte San-Martino, dit-on, se tenait caché dans la foule : il fut témoin de l'amour du peuple romain pour son roi, il pourra redire ce qu'il a vu.

Pie IX a ordonné un *Triduo* à Saint-Pierre. Je m'y suis rendu. Les solennités du Concile que nous venons de voir ne sont rien en comparaison de l'imposante réunion qui a eu lieu à Saint-Pierre pendant ces trois jours. Tout Rome était là, agenouillé sur le pavé de l'Eglise et psalmodiant les litanies dont le Pape entonnait chaque verset. C'était l'émanation la plus vraie de la foi catholique que j'aie jamais contemplée et nous nous sentions émus jusqu'au fond du cœur en entendant la voix forte de ce saint vieillard demandant à Dieu de protéger la ville de Rome et ses habitants. Quel spectacle !

Victor-Emmanuel n'avait pas attendu la réponse officielle du Saint-Père ; dès le onze septembre des troupes envahissaient le territoire pontifical par Montefiascone et Orte.

Le 13 septembre, le ministre des armes déclarait Rome en état de siège, annonçait aux habitants le nouvel attentat du roi d'Italie et les engageait à rester tranquilles dans leurs demeures.

(A suivre.)

Dieu, ni devant les hommes, ni devant la conscience, ni devant l'honneur.

« Nous laisserions passer, dans leur éclat éphémère et artificiel, ces tentatives de cérémonies, si nous n'avions l'amère douleur de voir ce sanctuaire déshonoré par le schisme. Bien de nos compatriotes d'autres cantons qui se mêlent à ces réunions ignorent les droits incontestables des catholiques chassés de leur demeure ; nous prions pour eux et pour ces malheureux qui ne craignent pas de mériter les redoutables menaces que Dieu adresse aux violateurs de ses sanctuaires.

« Comme Ambroise devant les envahisseurs ariens, le vénéré Mgr Dunoyer, vous et vos vaillants prêtres, vous-avez dit et agi, vous écriant courageusement : « Un ministre de Dieu ne peut livrer les temples saints. »

« Votre foi et votre espérance n'ont pas fléchi ; nous attendons des hommes, et de Dieu surtout, l'heure des réparations, mais prions et surtout multiplions nos hommages pour restituer à Dieu la gloire dont on voudrait le déposséder ; en faisant une expiation solennelle *vendredi soir*, aux pieux exercices du Mois de Marie. Vous ferez chanter le *Miserere*, etc.

(Suit le dispositif — Réd)

« Recevez l'assurance de mon dévouement fidèle.

† GASPARD, évêque d'Hébron, Vicaire apostolique de Genève. »

CANTON DE FRIBOURG

La lettre suivante du gouvernement de Vaud sera lue avec plaisir par les catholiques. Elle témoigne d'une réelle tolérance et de sentiments vraiment confédérés.

« Lausanne, le 27 avril 1880.

Le conseil d'Etat du canton de Vaud

AU

Département fédéral de Justice et Police.

« M. le chef du département,

« Par votre office du 21 avril courant, vous nous entretenez des faits qui se sont passés à *La Tour-de-Trême*, à l'occasion des obsèques du nommé Louis *Leyraz*, et vous nous demandez si le sieur Emile Galley est soumis à la censure d'une autorité ecclésiastique ou civile et si, en cas d'affirmative, une action disciplinaire a été dirigée contre lui.

« En réponse, nous avons l'honneur de vous informer qu'à la nouvelle des scènes d'intolérance dont le cimetière de *La Tour-de-Trême* avait été le théâtre, notre département des cultes s'enquit immédiatement de la personnalité du ministre qui avait officié : notre église nationale comptant un nombre de ses pasteurs un ecclésiastique du nom de Galley, il lui importait de savoir si c'était bien ce fonctionnaire qui avait tenu le discours profondément regrettable dont les journaux faisaient mention. Si c'eût été un pasteur de l'église nationale qui se fût rendu coupable d'une conduite aussi peu charitable que déplacée, notre département n'aurait pas hésité à déférer le cas aux autorités ecclésiastiques, en leur demandant de prononcer, dans les limites de la loi, une punition exemplaire, car dans notre canton des discours de la nature de ceux auxquels s'est livré M. Emile Galley, soulèvent une réprobation générale aussi bien chez les autorités qu'au sein de la population.

« Nous ne vous cachons pas, M. le chef du département, que c'est avec une vive satisfaction que nous n'avons pas tardé à apprendre que le sieur Galley, prédicateur de *La Tour-de-Trême* et auteur de la lettre à la *Gazette de Lausanne*, ne relevait point de notre église nationale, dont il n'est pas membre ; il occupe les fonctions de pasteur de l'église libre à Château-d'Éx, d'où il s'était rendu pour les circonstances à Balle.

« M. Galley échappe, par conséquent, à toute action disciplinaire de notre part, et nous ne pouvons que déplorer qu'un ressortissant de notre canton ait pu donner un exemple d'intolérance aussi flagrante et aussi contraire aux dispositions qui animent la grande majorité du peuple vaudois à l'endroit de leurs confédérés catholiques.

« Pour vous montrer à quel point l'attitude de M. Galley est peu conforme à celle qui est adoptée par les pasteurs de l'église nationale, nous mentionnerons le fait suivant : Tout récemment la paroisse de *St-Cergues*, district de Nyon, d'accord avec son pasteur, a décidé de mettre gratuitement le temple protestant à la disposition des habitants catholiques pour la célébration de leur culte. « Nous espérons que cette décision, lors-

qu'elle sera connue de nos confédérés, leur prouvera que le discours violent tenu à *La Tour-de-Trême* ne constitue qu'un fait isolé, auquel, tout en le blâmant sans ménagements, il ne faudrait cependant pas attribuer une portée générale.

« Veuillez agréer, etc.

Au nom du conseil d'Etat :

Le vice président,
J. VIQUERAT.
Pour le chancelier,
Le secrétaire rédacteur,
A. CAREY. »

L'ancien curé du *Bien public* a joué sur les mots dans son dernier numéro. Il se prétend autorisé à écrire, à teneur des Constitutions diocésaines.

Effectivement, il est autorisé à écrire sur les sujets historiques qui sont l'objet de ses études spéciales ; mais il est *absolument faux* qu'il ait obtenu l'autorisation de collaborer au *Bien public*, et de chercher à ranimer une polémique à laquelle les autorités compétentes ont désiré qu'il soit mis fin.

Le conseil d'Etat a accordé à la commune de Bellegarde une nouvelle foire de détail qui sera fixée sur le 2^{ème} lundi de mai.

Le conseil d'Etat a appelé dans sa séance de ce matin, M. Comte, Révérend curé de Châtel-Saint-Denis, aux fonctions de Recteur du collège Saint-Michel en remplacement de M. Favre qui n'avait pu accepter le rectorat que pour une année, à cause de la nomination (par le gouvernement de Vaud) à la cure de Villars-le-Terroir.

Nous croyons être l'interprète de tous les conservateurs catholiques du canton en félicitant le gouvernement de cette nomination.

NOUVELLES DE L'ETRANGER

Lettres de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté)

Paris, 22 mai.

J'apprends que, dans la réunion politique, tenue hier, chez M. Dufaure, afin de discuter la question présidentielle, les sénateurs présents ont adopté, à l'unanimité, les deux résolutions suivantes :

1° Il n'est pas admissible que des influences étrangères viennent exercer de la part de la Tour-de-Trême, une pression plus ou moins occulte. La dignité et l'indépendance du Sénat ne pourraient que souffrir d'une telle ingérence.

2° Le choix de M. Léon Say pour l'ambassade de Londres ayant obtenu l'approbation tacite de la majorité du Parlement, à cause des aptitudes de M. L. Say pour les négociations du traité de commerce, il ne conviendrait point que, par un calcul ambitieux, ou par un servilisme inqualifiable, M. Léon Say fasse au gouvernement britannique l'injure de se démettre subitement des hautes fonctions dont il a été honoré par l'accord des deux gouvernements.

Les graves résolutions de cette réunion où se trouvaient les membres les plus influents du centre gauche sénatorial, nous paraissent de nature à faire les réserves les plus complètes sur les rumeurs prématurées mises en circulation dans le monde politique, dès hier soir, sur l'élection soi disant certaine de M. Léon Say à la présidence du Sénat.

On remarque l'empressement avec lequel l'Agence-Havas annonce ce matin, dans ses dépêches de onze heures, que l'ambassadeur de Londres et M^{me} Léon Say ont lancé des invitations pour une soirée qui aura lieu lundi, dans les salons de l'ambassade de Londres. M. Léon Say, dont le départ de Paris n'a eu lieu que hier au soir, puisqu'il était reçu, le matin, par M. Grévy, a-t-il communiqué officiellement la nouvelle de sa soirée, afin de la faire envisager comme une soirée d'adieu à la société anglaise, ou plutôt à t il voulu détruire la fâcheuse impression causée par sa présence inattendue au Palais du Luxembourg ?

Par toutes ces circonstances, les chances de M. Léon Say à la présidence du Sénat paraissent avoir beaucoup diminué. M. Jules Simon se dit, de son côté, assuré de vingt-cinq voix du centre gauche, sans compter les conservateurs. Il ne posera pas sa candidature, mais la fera poser par M. Dufaure.

Au moment où cette question de la succession Martel s'ouvre pour tout de bon et

lorsqu'on parle tant des candidatures Dufrère, J. Simon et Léon Say, toutes trois de tendance plus ou moins centre gauche, il est utile de rappeler ce que je vous disais naguère des projets de M. Thiers tendant à faire passer la présidence de la République en d'autres mains que celles de M. Gambetta. Le bruit ayant couru que ces projets avaient été recueillis par M. Grévy, on comprend facilement l'importance qu'acquiert la prochaine élection sénatoriale pour les hôtes du Palais Bourbon.

Le langage des journaux allemands inféodés à M. Gambetta devient de plus en plus aigre à l'adresse de la majorité parlementaire. On dirait positivement que le maître n'a pas abandonné ses idées de dissolution et fait reprendre la campagne en leur faveur sous une autre forme.

Un correspondant bien connu du monde radical écrit notamment au journal qu'il représente ici depuis de longues années « que la gauche française est en bonne voie d'arriver au même résultat que la gauche italienne, qui, depuis le peu de temps qu'elle est au pouvoir, a réussi à dégotter et à délogner de la politique tous les hommes d'un peu de valeur et à écœurer profondément le pays. »

Il paraît qu'on est définitivement fixé sur les origines de la grève du Reims. Elle aurait eu lieu à l'instigation de comités socialistes et aurait été menée par des correspondants de journaux de même nuance. Elle a été à deux doigts de tourner à l'insurrection armée. Et maintenant, quand on interroge ceux qui y prirent part, on ne peut encore obtenir l'énoncé de griefs précis!

Les renseignements les plus singuliers continuent à circuler sur l'organisation du fameux bureau des sociétés ouvrières, vulgairement appelé « bureau des grèves. » On raconte, notamment, que pour le personnel actif, celui qui devait voyager, faire les réunions, se mêler aux travailleurs, on avait recruté de bons et honnêtes ouvriers provinciaux recommandés par des députés et des fonctionnaires, et à qui l'on n'avait pas tout à fait révélé le rôle qu'ils auraient à jouer. En fait, ce rôle était celui de policier, toujours d'après les mêmes on-dit, de sorte qu'aujourd'hui, par suite des découvertes réciproques et du mécontentement des intéressés, la suppression, au moins apparente du bureau est devenue de nécessité absolue.

Un phénomène curieux à constater dans notre époque, c'est que la spéculation et l'épargne, pour leurs opérations et leurs placements, ne tiennent aucun compte de événements politiques du dedans et du dehors. Malgré l'absence de tout gouvernement en France, malgré la crise industrielle et agricole, malgré les grèves, malgré les complications menaçantes en Europe, la Bourse est ferme, la rente et les valeurs de crédit sont recherchées.

En Banque, il y a beaucoup d'affaires avec les actions émises par la Société nationale pour l'exploitation des mines. Les mines de cette société sont situées en France, dans la Lozère, dans l'Isère, les Vosges, en Espagne et en Italie. Ce qui distingue la plus grande partie des mines de la Société, c'est que, pour les exploiter immédiatement, on n'a pas besoin de faire de grands travaux d'art, de creuser des puits profonds, d'installer de puissantes machines. Les ouvriers, avec les perforateurs perfectionnés, les installations modernes et la dynamite suffisent.

Grâce au capital important que réunit la Société et qui sera employé exclusivement à l'exploitation, puisque toutes les mines sont apportées franches de dettes, on pourra exploiter partout à la fois, et réaliser même dès la première année, de grands bénéfices, ce qui se voit rarement dans n'importe quelle industrie.

La Compagnie des allumettes donne lieu à quelque mouvement sur ses valeurs. Cette Société serait à la veille, dit-on, d'être relevée de son monopole; suivant d'autres renseignements, elle désirerait introduire de grandes améliorations dans sa fabrication. La faveur du moment se porte sur les obligations du Crédit foncier.

P.-S. — On annonce comme imminentes dans certains quartiers de Paris, des grèves partielles de charpentiers et de charrons. Depuis quelque temps déjà, les ouvriers de plusieurs ateliers de charonnage ont refusé de travailler, demandant une augmentation des salaires. Les patrons ont résisté et ont appelé des ouvriers plombiers pour leur faire exécuter les commandes en train; ces plombiers les ont achevées tant bien que mal, mais on a dû renoncer à leur confier des ouvrages nouveaux. Les patrons ont refusé les commandes résolus à attendre.

Le conseil municipal de Paris reprendra

ses séances mardi prochain, 25 courant. En tête de son ordre du jour figureront: le projet de dégrèvement des droits d'octroi sur les vins, le rapport de M. Deligny sur la question des eaux dégout.

Lettrés de Rome

(Correspondance particulière de la Liberté)

Rome, 21 mai.

Les dernières nouvelles sur les résultats des élections donnent chance à la droite d'acquiescer quelques dizaines de sièges de plus relativement aux premières prévisions. S'il faut en croire les organes de la droite, les candidats de ce parti arriveraient à la Chambre au nombre de 160 à 180. Il ne resterait donc que 320 à 340 députés pour toutes les fractions de la gauche: ministériels, dissidents et ultra-progressistes. La majorité ministérielle serait assez mesquine, et elle pourrait même être débordée à tout moment par l'alliance éventuelle des députés des divers groupes dissidents avec ceux de la droite. C'est pourquoi le ministère redouble d'efforts pour triompher, après demain, aux élections de ballottage, des candidats du parti modéré.

A cet effet, les organes officieux du cabinet prêchent la concorde entre les progressistes ministériels et les dissidents, tout comme elle était prêchée à la veille de la lutte électorale par M. Zanardelli, l'un des chefs principaux des dissidents. Ceux-ci ne demandent pas mieux aujourd'hui, que de s'entendre, à la condition formulée par leur organe le *Bersagliere*, à savoir qu'aux élections de ballottage le ministère appuiera leurs candidats partout où ils seront combattus par ceux de la droite. Tout cela présage, pour dimanche, une lutte particulièrement vive; mais en somme la composition de la nouvelle Chambre correspondra essentiellement à celle de la Chambre précédente, et, si tout d'abord l'intérêt même du parti unira les progressistes pendant quelque temps, on ne tardera pas à voir se renouveler les scènes d'animosité et d'ambition qui réduiront la XIV^e législature à s'éteindre comme la XIII^e, dans la confusion la plus affreuse.

En attendant, il est utile de signaler quelques incidents rétrospectifs de la lutte qui a précédé les élections de premier scrutin. Le ministre des travaux publics, Monsieur Baccarini, après avoir retiré sa candidature de deux collèges des Romagnes: Rimini et Forlì, pour ne la maintenir qu'à Ravenne où, de fait, il a été élu, s'est montré souleveur ardent de deux candidats ultra radicaux et républicains dans les deux collèges précités. Cet appui non moins manifeste que significatif est ouvertement reproché au ministre Baccarini par les organes de la droite et, en particulier, par l'*Opinione*. Aucun journal officieux n'ose démentir ou atténuer le fait. Bien plus, M. Baccarini lui-même, tout en se justifiant dans une lettre adressée à l'*Opinione*, au sujet d'autres accusations lancées par ce journal, omet complètement de répondre à l'accusation principale que j'ai signalée.

Un autre membre du cabinet Cairoli, M. Miceli, ministre d'agriculture et commerce, s'est livré dans le discours programme qu'il a prononcé à Cosenza à des excès on ne peut plus compromettants pour un conseiller de la Couronne. Parlant des appréciations républicaines, du mouvement pour l'Italia irredenta et, en particulier, des démonstrations accomplies à Gènes, à l'anniversaire de la mort de Mazzini, M. Miceli s'est exprimé en ces termes:

« Les associations républicaines accourraient à Gènes de toutes parts. Nous avons respecté leur droit, tout en maintenant l'ordre public. Cela se vérifiait au moment où l'Autriche groupait, ses bataillons sur la frontière, élevait des travaux de fortification, établissait des fils télégraphiques, comme si l'on eût été à la veille d'une guerre. La menace était grave, et d'autant plus que l'alliance austro-allemande existait déjà. Qui pouvait deviner l'intention de ces gouvernements? Nous avons voulu alors que les Italiens n'offrissent pas de prétexte à l'attaque, ne se livrassent pas à des provocations, mais, en même temps, qu'ils se tinssent prêts à toute éventualité. »

Dans le même discours, faisant allusion aux projets sur les nouvelles constructions de chemins de fer et aux larges concessions que les provinces de la Haute Italie ont obtenues sur ce point, le ministre Miceli a donné à cette partie de la Péninsule le nom de « reine tyrannique, » et il a dit que « le nord écrase le midi », attisant ainsi les passions haineuses des régionalistes.

Enfin M. Miceli a ouvertement compromis la Couronne en attribuant au roi Humbert je ne sais quelle « manifestation de sentiments très favorables au ministère Cairoli, pour lui permettre de réaliser le programme des progressistes. » On imagine aisément ce qu'il en adviendrait du pauvre roi Humbert et de l'Italie elle-même si le programme, dont les incidents de la lutte électorale ont révélé les tendances, venait à recevoir sa pleine exécution.

La lettre récente que le Saint-Père a envoyée à S. Em. le cardinal Deschamps, archevêque de Malines, pour louer et encourager les catholiques belges et pour déclarer ouvertement que la nouvelle loi sur les écoles est contraire aux principes et aux prescriptions de l'Eglise, a donné lieu à des observations hardies et prétentieuses de la part du gouvernement de Bruxelles. Là-dessus, le Saint-Siège a cru opportun d'expliquer de nouveau sa pensée dans la question de la loi scolaire, et il l'a fait par le moyen d'une note diplomatique où est manifesté de la façon la plus formelle le plein accord qui a toujours régné entre le Saint-Siège et l'épiscopat belge pour condamner et combattre cette loi, selon leur devoir. Je puis garantir l'authenticité de cette nouvelle et ajouter aussi que le Saint-Siège a voulu, par là, montrer combien ont été passionnés et insubstantiels les commentaires que le cabinet de Bruxelles s'est permis de donner, pendant le mois de novembre de l'année dernière aux dépêches de la légation de Rome où étaient rapportées les paroles du Pape ou de son secrétaire d'Etat.

France. — Nous croyons intéresser nos lecteurs en reproduisant la circulaire de Sa Grandeur Monseigneur Freppel, évêque d'Angers, aux électeurs de la 3^e circonscription de Brest, qui lui ont offert de le nommer député:

« Messieurs,

« En me voyant accepter une candidature qui m'avait été offerte avec tant de spontanéité par un grand nombre d'entre vous, personne n'a pu se méprendre sur vos intentions ni sur les miennes. Il faudrait fermer les yeux à l'évidence pour ne pas voir que les plus graves intérêts religieux de notre pays sont actuellement en cause devant la Chambre des députés. Au jugement de l'épiscopat, du clergé et des catholiques de la France entière, les décrets du 29 mars dernier sur les congrégations religieuses atteignent l'Eglise dans plusieurs de ses institutions les plus fécondes. Un projet de loi récent sur les fabriques paroissiales ne tend à rien moins qu'à porter le trouble et la ruine dans l'organisation matérielle du culte. Avec l'exclusion de tout enseignement religieux, c'est l'école sans Dieu et sans foi qu'on a l'intention de rendre obligatoire pour tous. Il n'y a pas jusqu'à la source même du sacerdoce que plusieurs ne voudraient tarir en imposant aux élèves de nos grands séminaires un service incompatible avec leur vocation et leur ministère futur. Bref, il ne se passe guère de jour où quelque entreprise de ce genre ne vienne menacer la religion catholique dans ses droits et dans ses libertés.

« Devant une telle situation vous avez pensé que la présence d'un évêque au Parlement pourrait avoir son utilité, ne serait-ce que pour y faire entendre des paroles de justice et de modération. Honneur à vous, nobles fils de la Bretagne, d'avoir compris ce que toutes les nations chrétiennes se font un devoir de pratiquer, en accordant une part aux ministres de la religion dans la représentation des intérêts du pays! Sans doute, dans les rangs de cet illustre épiscopat français qui fait en ce moment l'admiration du monde entier, il vous eût été facile de trouver un plus digne interprète de vos vœux. Mais, en portant votre choix sur l'évêque d'Angers, vous avez voulu resserrer les liens qui, depuis tant de siècles, ont uni la Bretagne et l'Anjou dans une étroite communauté de vues et de sentiments. Laissez-moi ajouter que ma qualité d'enfant de l'Alsace n'a pas dû rester étrangère à une préférence que nul autre motif n'aurait pu me faire apprécier davantage. Oui, il m'est doux de penser qu'en songeant à moi pour plaider sa cause dans les conseils de la nation, la Bretagne a voulu envoyer à l'Alsace un témoignage de ses regrets et de sa douloureuse sympathie. Mes compatriotes, dont le deuil est demeuré le mien, ressentiront vivement cette marque d'attention si digne d'un peuple qui, plus que tout autre, a su garder intact le culte des souvenirs!

« Assurément, messieurs, je ne saurais me flatter de porter dans la question de vos intérêts matériels la compétence de l'autorité de l'excellent et si regretté M. Louis de Kerjégu. Ce n'est pas à dire, toutefois, que l'Eglise se soit jamais montrée indifférente au bien-être des populations. Que de fois la voix de ses plus éloquents défenseurs ne s'est-elle pas élevée, dans le cours de notre longue histoire, pour signaler aux pouvoirs publics les souffrances des peuples et appeler leur attention sur des charges devenues trop lourdes, sur des maux qui demandaient un prompt remède! Les grandes traditions de dévouement et de sollicitude qui nous ont été léguées par nos prédécesseurs, nous ne pouvons ni ne voulons les abandonner. Car la prospérité matérielle du pays nous tient au cœur en même temps que le progrès des lumières et des bonnes mœurs; et notre maxime, en toutes choses, est celle-ci: Séparation et hostilité nulle part, union et harmonie partout.

« C'est pour moi un vif regret, messieurs, de ne pouvoir en ce moment me rendre au milieu de vous et vous remercier de la confiance dont vous voulez bien m'honorer. Mais cette absence même, en ôtant tout prétexte à la contradiction, prouvera que vos suffrages, entièrement libres de toute pression, ne vous auront été inspirés que par votre raison et votre conscience. Ni de loin, ni de près, une part active à des luttes électorales ne saurait convenir à mon caractère: il faut qu'au milieu des tristesses du moment, l'élection de la 3^e circonscription de Brest continue à présenter jusqu'au bout le spectacle qu'elle n'a cessé d'offrir depuis la première heure, celui d'une population chrétienne, affirmant par un acte solennel de la vie civile, son dévouement aux véritables intérêts de la Religion et de la Patrie.

« Agréez, messieurs, l'expression de mes sentiments affectueux et dévoués.

† CH.-EMILE FREPPEL, évêque d'Angers. »

— Voici les résultats des élections législatives qui ont été faites dimanche.

A Lyon M. Blanqui, radical extrême a obtenu 5,957 voix, M. Rochet, candidat radical ouvrier, en a obtenu 5,098 et M. Ferrer, autre candidat radical, 2,650. Il y avait 1,902 bulletins nuls.

M. Ferrer s'est désisté en faveur de Blanqui pour le scrutin de ballottage.

A Aurillac, M. Bastid, républicain, est élu par 8,899 voix contre M. Cabanes, intransigeant, qui en a obtenu 7,051.

A Ribérac, M. Lanaue, bonapartiste, est élu contre M. Simon, républicain.

A Sarlat, M. Roger, républicain, est élu par 8,969 voix. M. Sorbier, bonapartiste, en a obtenu 6,648. Les républicains gagnent ce siège.

A Marseille, l'élection pour le remplacement de 18 conseillers opposants démissionnaires, n'a pas donné de résultat, le nombre des votants étant inférieur au quart des électeurs inscrits.

Espagne. — Cent membres des quatre groupes de l'opposition ministérielle se sont réunis et ont nommé une commission chargée de rédiger une formule pour amener l'unité d'action de tous les groupes de l'opposition.

Les députés et sénateurs monarchistes ont adhéré à la coalition qui portera le nom de parti Uberas.

Russie. — Le *Daily News* dit que le général Loris Mélikoff a soumis au tsar un projet de loi établissant deux Chambres législatives. Le tsar l'aurait rejeté en disant qu'après sa mort son héritier introduirait les réformes.

FAITS DIVERS

Le capitaine Webb, justement célèbre depuis sa traversée de la Manche à la nage, a accompli un nouveau tour de force plus extraordinaire encore. Entré le lundi, à dix heures et demie du matin, dans une cuve de l'aquarium de Londres, il en est sorti le mercredi, à dix heures et demie du soir. Le fait s'est passé en présence d'une foule énorme de spectateurs.

On n'évalue pas à moins de dix mille le nombre des personnes qui sont entrées à l'aquarium.

La cuve en question mesure 12 à 13 mètres de longueur sur 7 mètres de largeur; la profondeur de l'eau y est de 2 mètres.

Des représentants de la presse de Londres agissaient comme arbitres. Le capitaine avait

Bains du Lac Noir

Considérablement agrandis et améliorés. Bains sulfureux du lac et de vapeur. Hydrothérapie d'après le dernier système. Cures de lait, petit-lait et lait de chèvre. Service de poste en correspondance avec l'arrivée et le départ à Fribourg des trains directs. Télégraphe. Gérant : J. Corminbœuf, médecin D^r Erlach. (163) (H. 219 F.)

Ouverture 1^{er} juin.

En vente à l'Imprimerie catholique

Les Fleurs d'exil

Essais poétiques et religieux

par l'Abbé Seuret, professeur à Delle

Charmant bijou poétique rehaussé par la beauté typographique de dition.

Ce recueil débute par des souvenirs de Fribourg, Saint-Loup, Lorette. Il chante ensuite les gloires de l'épiscopat suisse et se termine par des élégies et des hymnes aux persécutés du Jura, à l'immortel Pie IX, de sainte mémoire, etc.

Prix de l'exemplaire : 1 fr. 25. Par la poste 1 fr. 50.

LES SANCTUAIRES ILLUSTRÉS DE LA SAINTE VIERGE

Splendide volume grand in-8° de 274 pages, en caractères elzéviriens, orné de 52 belles gravures sur acier représentant autant de sanctuaires élevés en l'honneur de Marie. Prix franco : 12 francs. Nous recommandons tout particulièrement cet ouvrage qui devra plaire à tous les pieux serviteurs de Marie et qui sera un magnifique mémorial pour les pèlerins qui ont visité ses sanctuaires.

Voici la liste des sanctuaires et des gravures que contient ce volume : 1 Offrande à Marie. — 2 Chapelle de N.-D. des Anges. — 3 N.-D. des Aydes à Vienne-les-Blois. — 4 N.-D. de Boulogne. — 5 N.-D. de Bon-Secours-les-Perulivex. — 6 N.-D. de Bon-Secours de Nancy. — 7 N.-D. de Bon-Secours de Rouen. — 8 N.-D. de Brebières. — 9 N.-D. de Buglose. — 10 N.-D. de Chartres. — 11 N.-D. du Chêne. — 12 N.-D. de Claviers. — 13 N.-D. de Cléry. — 14 La Consolata. — 15 N.-D. du Saint-Cordon. — 16 N.-D. de la Délivrance. — 17 N.-D. de Sainte-Espérance. — 18 N.-D. des Flots. — 19 N.-D. du Forbourg. — 20 N.-D. de Fonpeyrine. — 21 N.-D. de Fourvière. — 22 N.-D. de la Fontaine. — 23 N.-D. de Grâce à Honfleur. — 24 N.-D. de Grâce à Cambrai. — 25 N.-D. de la Garde à Marseille. — 26 N.-D. de Hamel. — 27 N.-D. de Laghetto près Nice. — 28 N.-D. de Lignon. — 29 N.-D. de Grâce à Loos-lez-Lille. — 30 N.-D. de Liesse. — 31 N.-D. de Longpont. — 32 N.-D. de Lourdes. — 33 N.-D. des Miracles à Mauriac. — 34 N.-D. des Miracles à Orléans. — 35 N.-D. de Grâce. — 36 N.-D. de Myans. — 37 N.-D. de Monserate. — 38. Maria Zell. — 39. Pontmain. — 40 N.-D. du Puy. — 41 N.-D. de la Peinière. — 42 N.-D. de Pontoise. — 43 N.-D. de Quezac. — 44 N.-D. de la Roche. — 45 N.-D. de Roc-Amadour. — 46. La Salette. — 47 N.-D. de la Treille. — 48 N.-D. de Verdélais. — 49 N.-D. de Vallauray. — 50 N.-D. de la Visitation de Lescure. — 51 N.-D. des Victoires. — 52. Sainte Anne-d'Auray.

S'adresser à M. Chantrel, 371, rue de Vaugirard, PARIS.

EN VENTE A L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE

BUSTE DU PAPE LÉON XIII

Œuvre bien réussie de M. Charles Jeunet, sculpteur à Vevey

Prix fr. 5

le droit de sortir de l'eau pendant une demi-heure une fois chaque vingt-quatre heures. Il n'a usé de ce privilège qu'une fois, mardi, et s'est remis à l'eau après vingt minutes. Il n'a cessé de se bien porter pendant tout le temps qu'a duré l'expérience, et le médecin qui surveillait ses mouvements n'a pas eu à intervenir. Le capitaine Webb s'est nourri, pendant son séjour dans l'eau, d'émincées de viande, d'œufs durs, de bouillon, de thé et café.

La justice de France vient d'infliger une condamnation exemplaire à un misérable maître ramoneur qui martyrisait deux pauvres petits savoyards.

Les détails de cette affaire sont effroyables. L'accusé nommé Falcoz avait loué moyennant 120 fr. par an les deux frères Decluny, enfants de huit et douze ans, dont le père habite Saint-Julien. C'est une coutume barbare en Savoie de livrer ainsi, pendant la rude saison, de malheureux enfants aux hasards d'une vie vagabonde et misérable.

Falcoz, accompagné de son neveu, Xiste Lacombe, emmena les deux frères en Champagne, où il parcourut les villages, faisant marcher et travailler sans pitié, par les plus terribles températures, les pauvres petits êtres dont il avait, pour ainsi dire, payé la vie.

C'était la première année que les frères Decluny quittaient la maison paternelle. Au bout de quelques jours, ils étaient malades, exténués ! Falcoz n'écoula pas leurs plaintes, il n'eut aucune commisération, et il les traîna pendant six semaines, pieds nus dans la neige, couverts de méchants haillons de toile, afin d'épargner les habits neufs, qu'il gardait dans son sac. Quand les pauvres petits, à bout de forces, tombaient sur le chemin, Falcoz ou son neveu les piquait à coups de bâton ferré, et quand les enfants recevaient dans une maison charitable un peu de pain et de viande, le maître le leur arrachait des mains !

A la fin de février, sur l'initiative du maire de Montpreux (Marne), Falcoz fut arrêté, et ses victimes furent transportées à l'hospice d'Epernay. A ce moment, l'état des malheureux enfants était horrible ; Auguste Decluny, l'aîné avait les pieds gelés : les ortels, gangrenés, étaient tombés ! Son jeune frère Michel, avait la main droite gelée et mutilée : l'index et le médium ayant perdu la troisième phalange, une seule phalange restait aux autres doigts. Lorsqu'on le recueillit, il y avait deux jours que le petit de huit ans n'avait mangé, et il était monté dans une cheminée le jour même, son maître lui piquant les pieds avec sa truelle, parce qu'il n'avait pas ! Quand à Falcoz, il était chandement vêtu et il avait dans son sac 500 fr. plus des titres de rente !

Le tribunal correctionnel d'Epernay avait condamné ce misérable à 3 ans de prison. Sur appel à minima interjeté par le ministère public, et après avoir entendu M. Loustaurau, avocat des jeunes enfants, la cour vient d'élever la condamnation à 5 années, maximum de la peine, et elle a condamné Falcoz à 2,000 fr. de dommages-intérêts au profit des deux frères.

Avec le présent numéro sera distribué à nos abonnés de la ville de Fribourg un prospectus de l'Atlas de Richard Andree qui contient 86 cartes (10 livraisons mensuelles à 2 fr. 50.) Ceux qui peuvent intéresser cette publication recommandable, aussi belle que peu chère, pourront s'adresser à la librairie Huber et C^o (Hans Körber) à Berne, qui tient à leur disposition des exemplaires du prospectus ainsi que la 1^{re} livraison de l'Atlas.

M. SOUSSKNS, Rédacteur.

A louer

pour la saint Jacques, un joli appartement de quatre pièces, avec cuisine, cave et gabeltas, eau dans la cuisine. S'adresser, rue de Lausanne N° 137, au rez de chaussée. (96)

ATTENTION!

Dès aujourd'hui le bureau de M. Frédéric Weck, avocat, successeur de MM. Weck et Perrier, est transféré Grand'Rue, N° 31 (sous les Arcades). (158) (H. 214 F.)

LIVRES PIEUX

GRAND'RUE No 10 A FRIBOURG.

Le livre de piété de la jeune fille, au pensionnat et dans la famille, par l'auteur du petit livre des supérieures et des Paillettes d'or. Ouvrage honoré de la bénédiction de Sa Sainteté Pie IX et approuvé par le cardinal-archevêque de Chambéry, 3 archevêques et 4 évêques. Quarante-cinquième édition revue et corrigée. Prix : 3 fr.

Petit Office de la Sainte Vierge et Office des morts, d'après le bréviaire romain, texte latin accentué, gros caractères, précédé d'avis spirituels pour bien réciter l'office, de rubriques générales et spéciales, etc., et d'une étude abrégée sur la manière de lire le latin. Un vol. in-18°. solidement et élégamment relié 2 fr.

Les enseignements de N.-D. de Lourdes et leurs harmonies avec les besoins de notre époque. Conférences sur les grandes vérités dogmatiques et morales du catholicisme, déduites des paroles de la T. S. Vierge Marie à Bernadette Soubirous. Deux volumes in 8° Prix : 6 fr.

Notre Dame de la Salette, par l'abbé Nortet, missionnaire apostolique. Prix : 2 fr.

Vie intérieure de la Très sainte Vierge, ouvrage recueilli des écrits de M. Olier, fondateur de la Congrégation des prêtres de St-Sulpice. Prix : 3 fr.

Livres de prières

Saint Alphonse de Liguori

Prières choisies de saint Alphonse de Liguori. Reliure toile anglaise. Prix : 1 fr. 50.

Pratique de la perfection mise à la portée de tous les fidèles, d'après saint Alphonse de Liguori. 2 beaux volumes de 462 484 pages. Prix : en brochure 3 fr. 20 en reliure percaline noire : 4 fr.

Gloires de Marie, par saint Alphonse de Liguori. Prix en brochure 2 fr. : en reliure percaline noire : 3 fr. 20.

Traité de l'amour de Dieu de saint François de Sales, abrégé et présenté aux chrétiens de ce temps. Deuxième édition. Prix : 1 fr. 25

Le Sacré Cœur de Jésus, d'après saint Alphonse ou méditations pour le mois du Sacré Cœur, pour l'heure sainte, pour le premier vendredi du mois et pour une neuvaine au Cœur de Jésus. 22^e édition, reliée en percaline noire. Prix du petit format : 1 fr. 80 ; du grand format : 2 fr. 50.

Les plus belles prières, de saint Alphonse de Liguori. Reliure toile anglaise. Prix : 3 fr.

BOURSE DE GENEVE DU 24 MAI

FONDS D'ETATS		COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE	ACTIONS		COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE
3 0/0 Genevois		94 3/4	—	94 1/4	94 1/2	Suisse-Occidentale		—	112	112	113
4 1/2 Fédéral 1877		—	—	—	—	» privilégiées		—	495	493	496
5 0/0 Italien		85 60	—	100 1/8	101 3/8	Central-Suisse		—	370	371	372
5 0/0 Valais		85 60	85 75	85 65	85 50	Nord-Est Suisse		—	197	197	198
		1050	—	1055	—	» privilégiées		450	450	448	450
						Union Suisse		—	124	123	125
						Saint-Gothard		—	—	295	300
						Union privilégiées		—	364	363	365
						Comptoir d'escompte		—	—	610	620
						Banque du commerce		—	—	—	—
						» de Genève		—	—	—	—
						» Fédérale		—	—	425	430
						Société suisse des chemins de fer		—	—	620	623
						Banque des chemins de fer		6640	6635	6640	—
						» de Paris et Pays-Bas		—	1630	1028	1032
						Crédit Lyonnais		947	946	947	948
						Association financière genevoise		—	—	720	735
						Omnium genevois		—	—	1225	—
						Basler Bankverein		—	—	618	621
						Industrie genevoise du gaz		—	—	770	785
						» belge du gaz		510	—	510	—
						Gaz de Genève		—	—	577	585
						Marseille		—	—	700	710
						Appareillage, Gaz et Eau		—	—	91	95
						Tabacs italiens		—	—	900	—

BOURSE DE PARIS

22 mai	AU COMPTANT	24 mai
991 1/4	Consolidés	99 3/4
85 85	3 0/0 Français	85 80
118 35	5 0/0 id.	118 80
—	Or, à New-York	—
190	Argent à Londres	126 25
	A TERME	
85 35	3 0/0 Français	85 42
118 92	5 0/0 id.	118 90
85 87	5 0/0 Italien	85 90
—	3 0/0 Anglais	—
11 15	5 0/0 Turc	11 05
—	5 0/0 Russe 1877	—
75 50	4 0/0 Autrichien	—
1035	Banque de Paris	1032 50
947 10	Crédit Lyonnais	945 50
736 25	Mobilier français	736
1262 50	Crédit foncier	1265
776 75	Mobilier Espagnol	776 25
597 50	Autrichiens	597 50
1320	Gaz Parisien	1325
1043 75	Suez	1051 60